

PRACTICAS DE LENGUA FRANCESA I

ÉVALUATION ET CONTRÔLE

Pour la session de juin / septembre les étudiants seront convoqués à un examen écrit, fixé préalablement par le secrétariat de la Faculté (consultez la *Guía del alumno*).

1. Dictée.

Il y aura deux dictées : un extrait des textes étudiés dans le corpus et une dictée d'un texte inédit. (5 minutes de révision).

Chaque partie sera notée sur dix points, puis on fera la moyenne.

2. Compréhension, (20 minutes de rédaction)

Notée sur 5 points.

3. Exercice de vocabulaire et de verbes. (30 minutes)

Noté sur 15 points.

Des mots ou des expressions tirées du corpus de textes : paraphrase, synonymie, traduction en espagnol et/ou en français.

Des exercices grammaticaux.

Dix formes verbales conjuguées en espagnol à traduire en français.

4. Traduction : version (30 minutes)

Notée sur 10 points.

Exercice de version d'un fragment du livre de lecture obligatoire.

Les exercices de traduction porteront sur le glossaire d'Alain Robbe-Grillet, *Djinn. Un trou rouge entre les pavés disjoints*.

Pour la réalisation de cet examen, l'usage des dictionnaires, des livres et des notes est interdit